



Berne, le 10 avril 2024

Destinataires :

- Partis politiques
- Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- Associations faîtières de l'économie
- Autres milieux intéressés

**Révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale ;
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 10 avril 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale.

La procédure de consultation court **jusqu'au 24 juillet 2024**.

La consultation porte sur le projet de révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale, OMPr ; RS 412.103.1) et du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP). Le dossier de consultation comprend également la stratégie élaborée conjointement par les partenaires de la formation professionnelle (Confédération, cantons, organisations du monde du travail) et swissuniversities, la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles suisses, dans le but de renforcer et de développer la maturité professionnelle. Les documents ont été établis par les partenaires de la formation professionnelle avec la participation de swissuniversities dans le cadre du projet « Maturité professionnelle 2030 », mené par le DEFR depuis 2023.

La maturité professionnelle associée à une formation professionnelle initiale constitue la principale voie d'accès aux études de bachelor dans une haute école spécialisée (HES) dans un domaine apparenté à la profession. L'OMPr en vigueur date de 2009 et le PEC MP a été édicté par le SEFRI en 2012. Le présent projet de révision, élaboré par un groupe de travail qui s'est notamment appuyé sur les recommandations de la Commission fédérale de la maturité professionnelle, tient compte des développements et des expériences des 15 dernières années. Des adaptations subséquentes ont également été apportées au PEC MP. Sur la base de l'évaluation 2021 de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une MP, des modifications ont en outre été effectuées afin de mettre à jour la maturité professionnelle et de permettre une



transition sans heurts vers les hautes écoles spécialisées. Les adaptations sont brièvement présentées dans l'introduction du PEC MP et signalées en jaune dans le document.

La stratégie élaborée dans le but de renforcer et de développer la MP met en évidence la fonction, le rôle et l'importance de la maturité professionnelle dans le système éducatif. Elle fournit aux partenaires de la formation professionnelle et à swiss-universities les orientations à suivre pour le développement, le pilotage et la mise en place de cette dernière. La concrétisation et la mise en œuvre de la stratégie incombent aux partenaires de la formation professionnelle et aux acteurs de la maturité professionnelle.

Les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et d'autres milieux intéressés sont invités à se prononcer, **au moyen du formulaire de réponse ci-joint**, sur le projet de révision de l'OMPr, sur les explications fournies dans le rapport explicatif, sur les adaptations apportées au PEC MP ainsi que sur la stratégie élaborée dans le but de renforcer et de développer la maturité professionnelle.

Vous trouverez le dossier envoyé en consultation à l'adresse suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier les documents dans un format accessible à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

vernehmlassungen-bm@sbfi.admin.ch

Mme Flavia Bortolotto, responsable de projet au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (flavia.bortolotto@sbfi.admin.ch, tél. +41 58 481 40 49), se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Conseiller fédéral